

BE	Garantie
ES	Garantía
FR	Garantie de l'appareil
GR	Εγγύηση
IT	Garanzia
LU	Garantie
PT	Garantia
EXP	Appliance Warranty
TR	Cihaz Garanti Belgesi

réfrigérateur/congélateur, les armoires à vin, les lave-vaisselle, les lave-linge, les sèche-linge, les repasseuses, les aspirateurs (aspirateurs traîneaux, aspirateurs-balais sans fil et aspirateurs robots)), en cas d'utilisation conforme ménager.

- b) 12 mois pour les appareils ménagers susmentionnés en cas d'utilisation professionnel, commercial ou industriel
 - c) 24 mois sur les appareils et équipements professionnels (y compris les lave-vaisselle Little Giants et ProfiLine) en cas d'utilisation conforme
 - d) Pour les réfrigérateurs, congélateurs et réfrigérateurs-congélateurs, la période de garantie est de 10 ans pour la réparation ou le remplacement du compresseur.
 - e) Les étagères et les paniers des lave-vaisselle sont garantis contre l'apparition de la corrosion pendant une période de 10 ans
2. La période de garantie commence à la date figurant sur la preuve d'achat de l'appareil.

Les prestations et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie n'entraînent aucunement une prolongation de la période de garantie.

II. Conditions de garantie

- 1. L'appareil a acquis auprès d'un revendeur agréé Miele ou directement auprès de Miele dans un État membre de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège, et y a également été installé.
- 2. L'entretien et les réparations dans le cadre de cette garantie ne peuvent être effectués que par le service après-vente Miele ou par un partenaire de service agréé par Miele. Le service après-vente Miele peut être contacté via miele.be/service.
- 3. Sur demande du technicien du service après-vente, le certificat de garantie (preuve d'achat ou carte de garantie remplie) doit être présenté.

III. Contenu et portée de la garantie

- 1. Les défauts de l'appareil sont corrigés sans frais dans un délai approprié après notification par l'utilisateur, par la réparation des pièces concernées ou leur remplacement. Tous les frais applicables tels que les frais de déplacement, de transport, de main d'œuvre et les pièces de rechange sont à la charge de Miele Belgique. Les pièces ou appareils remplacés deviennent la propriété de Miele Belgique.
- 2. La garantie ne couvre pas les demandes de dommages et intérêts à l'encontre de Miele Belgique qui ne relèvent pas de ce champ d'application, sauf si le service commandé par Miele Belgique a agi avec préméditation ou négligence.
- 3. La fourniture de matières consommables et d'accessoires n'est pas couverte par la garantie.

IV. Limites de la garantie

La garantie ne couvre pas les pannes ou les défauts attribuables à :

- 1. Une installation ou un montage incorrect, par exemple le non-respect des règles de sécurité applicables ou des instructions de la notice de montage, d'installation ou du mode d'emploi.
- 2. Une utilisation non-conforme ainsi qu'une manipulation ou une sollicitation incorrecte, par exemple l'utilisation de produits de lavage/détergents ou de produits chimiques inadaptés.
- 3. Le fait que l'appareil a été acheté dans un autre pays de l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège

et qu'il ne peut pas être utilisé ou ne peut être utilisé qu'avec des restrictions en raison de spécifications techniques particulières.

- 4. Les dégâts dus à des facteurs extérieurs, à savoir les dommages liés au transport, dommages dus à des chocs ou à des secousses, dommages dus à des intempéries ou autres phénomènes naturels.
- 5. Les réparations et modifications effectuées par des services après-vente qui n'ont pas été formés et approuvés par Miele Belgique pour ces prestations de service après-vente.
- 6. Utilisation de pièces de rechange et d'accessoires qui ne sont pas d'origine Miele ou non agréés par Miele
- 7. Bris de verre et ampoules défectueuses.
- 8. Variation de courant et de tension en dehors des limites de tolérance spécifiées par le fabricant.
- 9. Le non-respect des prescriptions d'entretien et du nettoyage tels que décrits dans le mode d'emploi.
- 10. L'usure naturelle et liée à l'utilisation, comme la réduction de la capacité de charge des batteries et des composants qui, selon le mode d'emploi, doivent être remplacés régulièrement pendant la durée de vie de l'appareil.

V. Protection des données

Afin d'assurer les services après-vente, Miele Belgique collecte et traite des données personnelles. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur miele.be/legal/privacy.

Miele Service, miele.be/service, 02/451.16.16

ES Garantía

Miele S.A.U. ofrece al comprador – además de los derechos de garantía que le corresponden por ley ante el vendedor y sin limitarlos – un derecho según las condiciones de las siguientes obligaciones garantizadas para aparatos nuevos:

I. Duración e inicio de la garantía

- 1. El periodo de cobertura de la garantía es el siguiente:
 - a) 36 meses para aparatos que reciban un uso adecuado en un entorno doméstico.
 - b) 24 meses para aparatos que reciban un uso adecuado en un entorno profesional.
- 2. La garantía comienza a partir de la fecha de entrega del aparato.

II. Condiciones de la garantía

- 1. El aparato se compró en una tienda especializada autorizada o directamente a través de Miele en un país de la UE, en Reino Unido, en Suiza o en Noruega y también se instaló allí.
- 2. A petición del técnico del Servicio Post-venta hay que mostrar el resguardo de garantía (factura de compra o tarjeta de garantía completa).

III. Contenido y cobertura de la garantía

- 1. Las anomalías en el aparato se solucionarán en un periodo de tiempo razonable, bien mediante una reparación o mediante la sustitución de la pieza afectada. Los costes de los medios utilizados a este fin, como el transporte, disposición de servicio, trabajo y sustitución correrán por cuenta de Miele S.A.U.. Las piezas o aparatos sustituidos pasarán a ser propiedad de Miele S.A.U..

2. El suministro de materiales de consumo y complementos no está incluido en el servicio.

IV. Limitaciones de la garantía

Están fuera de garantía los fallos o anomalías atribuibles a las siguientes causas:

1. Colocación o instalación defectuosa, p.ej. si no se tienen en cuenta las directrices de seguridad vigentes o las instrucciones de uso, instalación y montaje., salvo que la misma haya sido realizada por Servicio Técnico autorizado de Miele.
2. Uso indebido y utilización o empleo inapropiado, uso no adecuado de sus programas, así como de los accesorios y consumibles involucrados en el funcionamiento de la máquina, y que condicionan su rendimiento y su vida útil.
3. Una máquina comprada en otro estado miembro de la UE, en Reino Unido, en Suiza o Noruega, puede no ser adecuada para su uso o puede estar sujeta a restricciones de uso debido a especificaciones técnicas variantes.
4. Influencias externas, como p.ej. daños causados en el transporte no atribuibles al fabricante, daños por golpes, daños por impactos, condiciones generales ambientales anómalas u otros fenómenos de la naturaleza.
5. Realización de reparaciones y modificaciones por personas no formadas para estos trabajos por parte de Miele o servicios técnicos no autorizados.
6. Utilización de piezas de sustitución no originales de Miele o complementos no autorizados por Miele.
7. Rotura y daños en cristales, piezas de plástico, tubos, goma, caucho o silicona y lámparas defectuosas. Rotura o deterioro (oxidación, decoloración, desconchado, etc) en cualquier pieza o superficie cuyo desgaste forme parte del mantenimiento normal del aparato, factores externos o manipulación del usuario.
8. Oscilaciones de corriente y tensión que superen o bajen de los límites de tolerancia establecidos por el fabricante.
9. Incumplimiento de los trabajos de cuidado, mantenimiento y limpieza de acuerdo a las instrucciones de uso.

V. Protección de datos

Los datos personales serán utilizados exclusivamente con el objetivo de gestionar avisos o para posibles tramitaciones de garantías teniendo en cuenta siempre las condiciones marco de las directrices de protección de datos.

FR Garantie de l'appareil

Miele SAS accorde à l'acquéreur - outre les droits légaux issus de la garantie du revendeur et sans en limiter la portée - un droit de garantie dans la limite des obligations énumérées ci-dessous pour les appareils neufs :

I. Durée et début de la garantie

1. La garantie est accordée selon les modalités de vente par le revendeur ou par Miele pour la période suivante :
 - a) 24 mois pour les appareils ménagers (fours : micro-ondes ou vapeur, y compris les fours vapeur combinés, fours Dialog), tiroirs culinaires et chauffants, tables de cuisson (à induction, électriques et à gaz, dominos SmartLine et ProLine, hottes, machines à café (encastrables

ou non), réfrigérateurs, congélateurs, combinés réfrigérateur-congélateur, caves à vin, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, lave-linge séchant, centre de repassage, aspirateurs (aspirateurs filaire et sans fil avec batterie et aspirateurs robots) en cas d'utilisation conforme

- b) 12 mois pour les appareils Miele Professional (y compris Little Giants et les lave-vaisselle ProfiLine) en cas d'utilisation conforme. Ces appareils sont destinés à un usage professionnel.

2. Le délai de garantie prend effet à partir de la date de la facture d'achat de l'appareil.

Les prestations et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie n'entraînent aucunement une prolongation de la période de garantie.

II. Condition de garantie

1. Cet appareil a été acquis auprès d'un revendeur autorisé ou directement auprès de Miele, dans un pays de l'Union Européenne, au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, en Suisse ou en Norvège, et est installé dans l'un de ces pays.
2. Pour faire valoir la garantie, il faut faire appel au service après-vente du revendeur situé en France, ou, si l'appareil a été acheté à un revendeur autorisé dans un des pays mentionnés au point 1 ou acquis directement auprès de Miele, faire appel au service après-vente de Miele. Le service après-vente de Miele SAS est joignable par internet à l'adresse [miele.fr](mailto:info@ miele.fr) ou par téléphone au 09.74.50.10.00.
3. La preuve de garantie (facture d'achat ou carte de garantie remplie) doit être présentée sur demande du technicien.
4. La garantie commerciale s'ajoute à la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L.217-14 du Code de la consommation et à celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 et 2232 du Code civil. La garantie commerciale ne s'applique pas aux accessoires. Les pièces détachées sont garanties un an dans le cadre d'une réparation effectuée par MIELE SAS ou un réparateur reconnu.

CODE DE LA CONSOMMATION

Article L217-4

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre